

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2018

---

Nombre de Conseillers en exercice	: 15	L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin, à 18 H 30,
présents	: 09	le Conseil municipal de la Commune de SAINT-BRICE,
votants	: 11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
		à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TESSENDIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11/06//2018

Présents (09) : M.TESSENDIER (Maire), M. TRICOIRE, Mme MACHET, M. BOURINET (Adjoints au Maire),  
Mme ANDRIAMASOANDRO, Mme ROUBY, Mme FAGOT, M.BIROLLEAU et M.OUVRARD  
(Conseillers municipaux)

Absents excusés (03) : Mme BOUILLON (a donné pouvoir à Mme MACHET),  
Mme GABORIT (a donné pouvoir à M. BIROLLEAU) et M. JUILLET

Absents (03) : Mme SAVARIAU, M. RAINAUD et M. BOISSEAU

Madame MACHET Reine est nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 09/04/2018.

## 1 - PROPOSITION DE MODIFICATION DE STATUTS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière approuvé par le Conseil syndical lors de sa séance du 22 mars 2018.

Celui-ci porte exclusivement sur l'adhésion au Syndicat de la Commune de Barbezières, collègue de Cœur-de-Charente.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cet élargissement.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :- APPROUVE la proposition de modifications des statuts présentée.

## 2 - AVIS SUR LE PROJET DE REVISION ALLEGEE N° 3 DU PLU DE BOURG-CHARENTE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de révision allégée N° 3 du PLU de Bourg-Charente. Il s'agit d'une procédure prescrite par délibération du Conseil communautaire de Grand Cognac en date du 12 juillet 2017. Un projet de cette révision a été arrêté par le Conseil communautaire en date du 29 mars 2018. Comme le stipule le Code de l'urbanisme, l'avis de Saint-Brice, commune limitrophe, est demandé.

Monsieur le Maire soumet le projet au Conseil municipal pour avis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur ce projet de révision allégée N° 3 du PLU de Bourg-Charente.

### **3 - AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PORTANT SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE DES PRODUITS MARNIER-LAPOSTOLLE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'arrêté du 9 mai 2018 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société des Produits MARNIER-LAPOSTOLLE, pour exploiter un nouveau chai de stockage d'alcool de bouche sur le site de Bourg-Charente. Une partie du territoire de la commune de Saint-Brice étant comprise dans le périmètre, d'un rayon de 2 km, dans lequel un avis à la connaissance du public doit être effectué, le Conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande.

Monsieur le Maire soumet cette demande au Conseil municipal pour avis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur la demande d'autorisation présentée par la société des produits Marnier-Lapostolle pour exploiter un nouveau chai de stockage d'alcool de bouche sur le site de Bourg-Charente.

### **4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'inscrire au budget les crédits budgétaires pour permettre le mandatement des dépenses d'investissement de l'exercice en cours

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire les crédits budgétaires suivants au budget 2018 :

Dépenses d'investissement :

- chapitre 21 article 2151 (Réseaux de voirie) opération 31 (Voirie) :	- 6 000,00 €
TOTAL :	- 6 000,00 €
- chapitre 21 article 2152 (Installations de voirie) opération 31 (Voirie) :	+ 6 000,00 €
TOTAL :	+ 6 000,00 €

### **5 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un accroissement d'activité dans les fonctions d'agent d'entretien de locaux des écoles, et de l'encadrement d'activités à la garderie et durant la surveillance des repas à la cantine est ressenti.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent qui serait sous contrat à durée déterminée d'un an, à raison de 2 heures par semaine, afin d'assurer le bon fonctionnement des services à compter du 1er septembre 2018 pour une durée de 10 mois, soit jusqu'au 1er juillet 2019 inclus. Des heures complémentaires pourraient lui être attribuées en fonction des besoins et des exigences du service.

Cet agent, affecté aux fonctions précédemment définies, aurait le grade d'Adjoint Technique C1, en catégorie C, et serait rémunéré sur la base de l'indice brut 347 – indice majoré 325.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des propositions présentées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier,
- DEMANDE que les crédits nécessaires soient apportés au budget communal.

## **6 - VOISINS VIGILANTS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la présentation, lors de la dernière réunion du Conseil municipal en date du 9 avril, par la Gendarmerie Nationale (Messieurs MATHURIN et MANAT) du dispositif « Voisins vigilants », dans le but de faire diminuer les cambriolages. Si la commune se prononce favorablement pour la mise en œuvre d'un tel dispositif, il y aura lieu de désigner pour chaque hameau ou quartier de la commune, un référent, et d'organiser une réunion publique une fois par an et une réunion des référents une fois par an.

Afin de mettre en place ce dispositif, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'opportunité de mettre en œuvre un tel dispositif et communiquer la délibération à la Gendarmerie qui ensuite nous transmettra une convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement du dispositif « Voisins vigilants »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

## **7 - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CHATEAUBERNARD**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de modification N° 4 du PLU de la commune de Châteaubernard. Il s'agit d'une procédure prescrite par arrêté en date du 28 septembre 2016 consistant en l'ouverture à urbanisation de la zone 2 AU « La Combe des Dames – Rue Hector Berlioz et Chemin St Roch », par un passage en zone 1 AU.

Comme le stipule le Code de l'urbanisme, l'avis de Saint-Brice, commune limitrophe, est demandé.

Monsieur le Maire soumet le projet au Conseil municipal pour avis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur ce projet de modification N° 4 du PLU de la Commune de Châteaubernard.

### **Questions diverses :**

#### **TRAVAUX A REALISER SUITE AUX DERNIERES PLUIES :**

Les dernières pluies importantes (70 mm en peu de temps) ont dégradé de façon non négligeable certaines zones de la commune occasionnant des problèmes aux Mullons, Chez Guiard, à la Maurie, à La Trâche, entre autres.

Monsieur le Maire propose que la Commission travaux se réunisse rapidement afin de répertorier l'ensemble des travaux à effectuer et en évaluer le coût. Il va falloir gérer les priorités et faire cette année moins de travaux voirie, afin de procéder à la sécurisation des points sensibles.

Il est précisé que chaque lotissement devra faire son affaire des pluviaux.

Problème au Lotissement de l'Alouette : des travaux pour gérer les pluviaux n'ont pas été effectués par Léonard à l'époque (la solution serait que des noues récupèrent les eaux).

Il y aura lieu de procéder à l'hydrocurage du réseau des pluviaux : il va falloir interroger Grand Cognac sur cette compétence.

D'ici à la fin de l'année, il va falloir prioriser les actions par rapport aux travaux de voirie. A priori, Grand Cognac devrait prendre en charge la voirie du Chemin du Brandat.

Il est signalé la dangerosité de la circulation à vélo Route du Sacré Cœur.

La Route qui va de Saint-Brice à Julienne va être restaurée : le coût sera partagé entre Saint-Brice et Julienne.

Monsieur le Maire signale qu'une pompe sur les 2 au terrain de foot est tombée en panne ce qui a également occasionné des dégâts des eaux sur la commune.

#### **TRAVAUX A PREVOIR A L'ECOLE MATERNELLE**

Suite à la visite de l'Inspection d'Académie, des travaux sont à prévoir pour les extérieurs de l'école maternelle.

#### **TOUR CYCLISTE POITOU-CHARENTES DU 21 AOUT**

Il est demandé à la commune de Saint-Brice de trouver une quinzaine de bénévoles pour sécuriser les croisements.

A priori deux personnes se sont portées volontaires à ce jour.

#### **CESSATION D'ACTIVITE DU TAXI**

Monsieur Yves MAHE a arrêté son activité « taxi » sur la commune depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION**

La demande de Pérennis sera présentée en 2019.

L'association Gym volontaire a adressé ses remerciements à Monsieur le Maire et au Conseil municipal – la majorité des Associations adresse en effet en mairie leurs remerciements.

#### **LES GRANDES VERSENNES**

Tous les mercredis matin à 9 h 30 a lieu une réunion de chantier.

#### **PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)**

Présentation par M. BAUCHAUD, le référent départemental et Mme PERRAULT, chargée de mission tourisme à Grand Cognac, mardi 19/06 à 10 h 30, du parcours de randonnée, ce qui permettra, pour certains chemins de Saint-Brice, d'être recensés et répertoriés.